

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le dix sept septembre,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence SENENT-AUSINA, Maire

Date de convocation : 11 Septembre 2026

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs, Laurence SENENT-AUSINA, Jérôme RUMEAU, Gilles GUILLAUME, Guy REGINCOS, Marina PICORNELL, Sylvie TROTIN, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Jean-Pierre SERRIE, Christophe MONELLS, Mehdi TAHRI-ROÉ, Pierre TILLOIS, Pablito MOURER, Colette GONZALVEZ, Lylian PEREZ--SALUZZO, Nadine ANDREU, Vanessa ALBERICH, Maryline MORA, Christelle MARTINEZ, Julie RANSON, Michel CUGULLERE, Jérôme ROUGE, Tatiana SOLOVEI

Absents excusés : Mme Carmen ARANEGA a donné procuration à M. Jérôme RUMEAU, Mme Marie-Josée VIEGAS. a donné procuration à Mme Laurence SENENT-AUSINA, Mme Marie DARNER a donné procuration à M. Christophe MONELLS, Mme Dominique TEXTORIS a donné procuration à Mme Sylvie TROTIN, Mme Carole COLMENERO a donné procuration à Mme Sylvie TROTIN

Secrétaire de séance : M. Lylian PEREZ--SALUZZO

Objet : 2026-05-08 Conventions scolaires 2026 – 2027 avec la société VM66164 Espace aquatique les Dômes pour l'école Jean MOULIN et l'école François ARAGO.

Considérant que les écoles élémentaires de Bompas, Jean Moulin et François Arago, souhaitent utiliser l'Espace aquatique les Dômes géré par la société VM66164 ;

Considérant que la commune entend prendre en charge les accès à la piscine pour permettre aux enfants de la commune de bénéficier d'un apprentissage utile et sécurisant ;

Considérant que les conventions ci-jointes, concernant chaque des écoles, indiquent les engagements des parties prenantes et les conditions d'organisation de mise en œuvre ;

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** chaque convention présentée et ci-jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** leur signature entre la commune et de la société VM66164 Espace aquatique les Dômes au bénéfice des écoles précitées ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 18 septembre 2026

PUBLIÉ LE... 22 SEP. 2026

Le Maire,

Laurence SENENT-AUSINA